

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. LA CONDAMNATION D'UN ANCIEN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION A ÉTÉ ANNULÉE

Le 22 juillet, Job Sikhala, ancien membre du Parlement, a été relaxé par la Haute Cour du Zimbabwe des chefs de « publication ou communication de fausses déclarations portant préjudice à l'État » et d'« incitation à la violence ». Il a passé 595 jours en détention provisoire et a été libéré le 30 janvier 2024, après avoir été condamné à deux ans de prison avec sursis pour « incitation à la violence ».

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 22 juillet, la condamnation de l'ancien député **Job Sikhala** pour « publication ou communication de fausses déclarations portant préjudice à l'État » et « incitation à la violence » a été annulée par la Haute Cour du Zimbabwe.

Job Sikhala avait été arrêté le 14 juin 2022 avec Godfrey Sithole, également dirigeant de l'opposition, et 14 autres hommes. Ces 16 hommes, surnommés les « 16 de Nyatsime », ont été inculpés d'« entrave à la justice » et d'« incitation à commettre des violences et des troubles à l'ordre public ». Le 3 mai 2023, Job Sikhala a été condamné à une amende pour « entrave à la justice ». Bien qu'un arrêt de la Haute Cour ait annulé cette condamnation en novembre 2023, Job Sikhala a été maintenu en détention pendant cette période, en attendant son procès pour incitation à la violence et trouble à l'ordre public. Le 30 janvier 2024, il a été condamné à deux ans de prison avec sursis pour « incitation à la violence » et a été libéré après 595 jours de détention provisoire. Le 15 février 2024, Job Sikhala a été condamné à neuf mois de prison avec sursis pour « fausses déclarations préjudiciables à l'État » – en vertu d'une loi qui n'existe plus et qui a été déclarée nulle par la Cour constitutionnelle en 2014 – après avoir été accusé d'avoir diffusé sur Facebook une vidéo affirmant qu'un policier avait tué un bébé.

Les poursuites contre Job Sikhala, motivées par des considérations politiques, s'inscrivaient dans la répression croissante des autorités zimbabwéennes pour étouffer les points de vue dissidents.

L'Action urgente en sa faveur a eu un impact car elle a donné de l'ampleur à l'affaire au niveau mondial en plus de la mobilisation nationale, notamment de la part des mouvements étudiants.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Job Sikhala (il)

CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 90/22

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr46/7791/2024/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

